

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 23

REUNION DU 29/05/2018

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Dominique REY

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

DOSSIER N° 66

Match n° 19400379, Rhodia O. 3 / Trefle F. Ent.S.1, Seniors D4, poule A du 15/04/2018

- 1) Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de **Trefle F. Ent.S.** dite recevable concernant la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Rhodia O. pour le motif suivant : sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre avec l'équipe supérieure des joueurs de Rhodia, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Rhodia O. / Larnage, Seniors D3 du 08/04/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre.

- 2) Réserve d'avant match posée par le capitaine du club de **Trefle F. Ent.S.** dite recevable concernant la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Rhodia O. pour le motif suivant : participation de l'ensemble des joueurs de Rhodia à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Après vérification de la feuille de match Rhodia 1 / FC Péageois, Seniors R3, poule F du 15/04/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Trefle F. Ent. S. sera débité de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 67

Match n° 19400279, Salaise 2 / Rhodia O. 2 , Seniors D3 poule A du 13/05/2018

Droit d'évocation demandé par le club de FC Salaise contre le club de Rhodia pour avoir fait participer à la rencontre de référence un joueur en état de suspension :

HENRIQUES Franck, licence 2543242583

Considérant que le joueur HENRIQUES Franck, licence 2543242583 a été sanctionné par la commission de discipline du District le 25/04/2018 avec date d'effet le 30/04/2018.

Considérant que cette sanction n'a pas été contestée

Considérant que cette demande d'évocation a été communiquée le 22/05/2018 au club de Rhodia qui n'a formulé aucune remarque à ce jour.

Considérant qu'après vérification du fichier, le joueur HENRIQUES Franck, licence 2543242583 a été sanctionné d'un match ferme avec date d'effet le 30/04/2018.

Considérant que l'équipe de **Rhodia O. 2** n'a pas eu de rencontre depuis le 30/04/2018, en conséquence le joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence.

Pour ce motif la commission des Règlements inflige :

- Au joueur HENRIQUES Franck, licence 2543242583 :
 - 1 match ferme avec prise d'effet le 04/06/2018 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.
- A l'éducateur DOYAT Ken, licence n° 2520525896 :
 - 6 matchs fermes à compter du 04/06/2018 de toute fonction officielle En application de l'article 132 des Règlements Sportifs.

En application de l'article 123 des Règlements Sportifs du District et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F., la commission donne match perdu à l'équipe de **Rhodia O. 2**

Au bénéfice de l'équipe de Salaise 2.

- Fc Salaise 2 : 3 points , 1 but
- Rhodia O. 2 : - (moins) 2 points, 0 but

Le club de Rhodia est amendé de la somme de 205,40 € pour participation d'un joueur suspendu d'une rencontre officielle et de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 68

Match n° 20245891, Chabeuil FC 1 / Montmeyran Us 1 , U 15 P.EXC, poule B du 26/05/2018

Réserve d'avant match posée par le Dirigeant responsable de l'équipe de Montmeyran dite recevable concernant la qualification et la participation de 3 joueurs de l'équipe de Chabeuil

FC1 pour le motif suivant : « *sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période* ».

JEROME Benjamin, ZIREK Melih, PERISSOUTTI Allessio

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que les 3 joueurs ont participé à la rencontre avec une licence « mutation hors période » :

- JEROME Benjamin, licence n° 2545464913, enregistrée le 07/10/2017
- ZIREK Melih, licence n°2546141270, enregistrée le 16/09/2017
- PERISSOUTTI Allessio, licence n° 2547269532, enregistrée le 16/09/2018

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chabeuil FC 1

Chabeuil FC 1 : - (moins) 1 point, 0 but

Montmeyran Us 1 : 3 points, 0 but

Le club de Chabeuil sera débité de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 69

Match n° 19556927, Rhone Vallées 2 / Cruas SC 2, Seniors D2, poule B du 27/05/2018

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Cruas SC2 dite recevable concernant la qualification et la participation de 3 joueurs de l'équipe de Rhone Vallées pour le motif suivant : « *sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période* ».

Faure Mathias, CORSINI Matys, M' HAMED Younes

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que seuls 2 joueurs ont participé à la rencontre avec une licence « hors période » :

- CORSINI Matys, licence n° 2543757528 enregistrée le 21/01/2018
- M'HAMED Younès, licence n° 2544334340 enregistrée le 21/01/2018

FAURE Mathias, licence n° 2528710518 enregistrée le 01/07/2018 étant en mutation en période normale.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Cruas sera débité de de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 70

Match n° 20250616, Chavanay AS 2 / St Romain de Surieu 1, U 15 1^{ère} div, poule A du 12/05/2018

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de l'équipe de St Romain de Surieu dite recevable concernant de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chavanay AS 2 , pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure du club Chavanay

Après vérification de la totalité des feuilles de matchs (coupe et matchs championnat) , il ressort que 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs :

GIBAUD Tristan licence n° 254792019 : 24 matchs

MOUNIER Jérémie, licence n° 2545996660 : 21 matchs

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de St Romain de Surieu sera débité de de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 71

Match n° 20262875, Rhone Crussol 07 1/ Chateauneuf sur Isère, féminine 1^{ère} Div, poule B du 27/05/2018

Réserve d'avant match posée par la capitaine de Chateauneuf sur Isère dite recevable dite recevable la qualification et la participation de 3 joueurs de l'équipe de Rhone Vallées pour le motif suivant : « *sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période* ». ALLIER Constance, BOUCHARD Amandine, AATILLAH Myriam.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que 3 joueuses ont participé à la rencontre avec une licence « mutation hors période »

ALLIER Constance, licence n° 2547838561 enregistrée le 07/08/2017

BOUCHARD Amandine, licence n° 2546376532 enregistrée le 04/09/2017

AATILLAH Myriam, licence n° 2544434350 enregistrée le 29/12/2017

La commission donne match perdu par pénalité au club de Rhone Crussol

Rhone Crussol 07 .1 : - (moins) 1 point, 0 but

Chateauneuf sur Isère : 3 points, 2 buts

Le club de Rhone Crussol sera débité de de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 72

Match n° 19556733, Rochemaure Us 1 / Chabeuil FC 2, Seniors D3, poule C du 27/05/2018

- 1) Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Rochemaure dite recevable concernant de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chabeuil FC2 , pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure du club Chabeuil

Après vérification de la totalité des feuilles de matchs (coupe coupe de France, Coupe Xavier Bouvier et matchs championnat), il ressort que 2 joueurs ont participé à plus de 7 matchs :

- MAISONNEUVE Julien, licence n° 2519437941 : 12 matchs
- DE RUEDA Benjamin, licence n° 2588628798 : 9 matchs

- 2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de Rochemaure dite recevable concernant de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Chabeuil FC2 qui ont

participé à l'avant dernière rencontre ou à la dernière rencontre avec l'équipe première.

Après vérification de l'avant dernière feuille de match de l'équipe première du FC Chabeuil FC 1 / Davezieux Us 1, Coupe Xavier Bouvier du 20/04/2018, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre .

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain
Le club de Rochemaure sera débité de de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 73

Match n° 20230656, Chomérac 1 /Vallée du Jabron 2, U 17 1^{ère} div, poule C du 27/05/2018

Demande du droit évocation par le club de Chomérac dite non recevable car le motif indiqué n'entre pas dans les 4 cas prévus à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le club de Chomérac sera débité de de 35,90 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 74

Match Valence FC / SOYONS, U17 1^{ère} Division, du 13/05/2018

Vu les dossiers en notre possession, le match ne s'étant pas joué, la commission donne match perdu aux 2 équipes ;

Valence FC : 0 point, 0 but
Soyons : 0 point, 0 but

Laurent JULIEN

Gérard Giry



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



PROCÈS-VERBAL N°4

Personnes présentes : René ARTES, Jean-Marie PION.

Personnes excusées : Philippe PEALAT, Jean-Marie TERRASSE, Représentant de la commission sportive.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme).
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail.
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact.

1 ère division :

Aucune infraction relevée. Tous les éducateurs ont été présents pour le minimum à satisfaire en championnat.

2 ème division, POULE A :

Romans SC . L'éducateur déclaré BOUZAZI Ahmed a été présent à 10 matchs seulement, le club est pénalisé de moins 4 points.

POULE B :

Montélimar FC. L'éducateur MEGHDAS Akli a été déclaré le 25/10/2017 soit après la 5 ème journée jouée, le club est pénalisé de moins 1 point.

U.19 Excellence :

Rhône Crussol 07. L'éducateur FUSTIER Thomas a été déclaré le 02/11/2017 soit après la 4ème journée jouée, le club est pénalisé de moins 1 point.

U.17 Elite :

Annonay FC. L'éducateur déclaré KAYA Ali a été présent seulement à 9 rencontres, le club est pénalisé de moins 3 points.

Rhodia olympique. L'éducateur déclaré BOUZOULA Ahmar a été présent à 2 rencontres seulement, le club est pénalisé de moins 9 points.

U.17 Excellence :

Boulieu les Annonay. L'éducateur déclaré USCLADE Teddy a été présent à 13 rencontres seulement, le club est pénalisé de moins 1 point.

Foot Mont Pilat. L'éducateur déclaré BLACHON Christian a été présent à 12 rencontres seulement, le club est pénalisé de moins 1 point.

U.15 Elite :

Aucune infraction relevée. Tous les éducateurs ont été présents pour le minimum à satisfaire en championnat.

U.15 Excellence :

Larnage Serves FC. L'éducateur déclaré BOUTRY Geoffroy a été déclaré le 08/11/2017 soit après 6 journées jouées. Le club est pénalisé de moins 2 points.

Nous informons les clubs qui seront soumis au statut de l'encadrement des équipes pour la saison 2018/2019 qu'un courrier sera établi dès que les différentes catégories et poules concernées nous seront communiquées par la commission sportive.

Nous vous demandons d'être attentifs et de répondre dans les délais impartis.

Bonnes vacances à tous.

U 19 Excellence:

Aucune infraction relevée, les éducateurs désignés ont effectué le nombre nécessaire de matchs.

U 17 Excellence:

Aucune infraction relevée, les éducateurs désignés ont effectué le nombre nécessaire de matchs.

U 15 Excellence :

Aucune infraction relevée, les éducateurs désignés ont effectué le nombre nécessaire de matchs.

Les décisions de la commission d'encadrement des équipes peuvent être frappées d'appel par les intéressés ou leur club. Cet appel doit-être interjeté dans un délai de 10 jours à compter de la parution sur Internet ou sur présentation du courrier recommandé, en application de l'article 140 des règlements sportifs du district.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°42

REUNION du 24 et 28 mai 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les demandes d'engagements pour la COUPE DE FRANCE 2018/2019 sont ouvertes.

La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs saison 2018-2019. Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Juin** prochain (Passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Quart de finales des Parties Finales le 3 juin 2018 :

(Pas de prolongation, tirs au but direct)

Le club premier nommé utilisera sa tablette.

A MONTELIER

- 14H00 (D5) 1er poule FC ROCHEGUDE (G) / US MONTMEYRAN 2 (E)
- 17H00 (D4 cadrage) HAUTERIVES (B) / ES MALISSARD (C)

A MONTBOUCHER SUR JABRON

- 14H00 (D5) FC BERZEME (H) / JS LIVRON (F)
- 17h00 (D4 cadrage) US ANCONE (E) / AS LES VANS (F)

A SAINT UZE

- 14H00 (D5) AS DOLON 2 (B) / MOURS ST EUSEBE 3 (C)
- 17h00 (D5) AS CHAVANAY 3 (A) / FC VALENCE 3 (D)

Demi-Finales des Parties Finales le 10 juin 2018

(Pas de prolongation, tirs au but direct)

Le club premier nommé utilisera sa tablette.

A ANNEYRON

- 14H00 (D4) vainqueur match B / C contre 1^{er} poule A
- 17H00 (D3) 1er poule A / 1er poule B

A CHATEAUNEUF SUR ISERE

- 14H00 (D6 cadrage) 1er poule A / 1er poule B
- 17H00 (D5) vainqueur match A / D contre vainqueur match C / B

A CHATEAUNEUF DU RHONE

- 14H00 (D6 cadrage challenge) 1er poule D / 1er poule E
- 17H00 (D5) vainqueur match E / G contre vainqueur match H / F

A CHOMERAC

- 14H00 (D4) vainqueur match E / F contre 1er poule D
- 17H00 (D3) 1er poule C / 1er poule D

A PORTES LES VALENCE 17 Juin 2018 Finales des Championnats Séniors

- 11h00 Finale Coupe Féminines Dreschler Tardy
- 11H15 Finale D6 Challenge 12H30 Finale D3
- 13H00 Finale D5
- 14H45 Finale Coupe Féminines Camou Wolf
- 15H30 Finale D6
- 16H15 Finale D4
- 17H00 Finale D2

COURRIER RECU

MAIRIE ST DIDIER SOUS AUBENAS : indisponibilité Stade Paul Nevissas le dimanche 16 septembre 2018

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHAMPIONNAT :

La rencontre VALENCE CONSEIL GENERAL / AME SPORT est reprogrammée au lundi 11 juin 2018 afin de permettre à ces deux clubs de jouer leurs demi-finales respectives.

Les clubs sont priés d'en prendre note.

COUPE ET CHALLENGE :

Les clubs vainqueurs 2016/2017 des deux coupes sont priés de ramener au district les coupes « PAUL GATEAUD » ET CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE, **avant début juin.**

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

COUPE VETERANS

Partie finale, à la ROCHE DE GLUN terrain des Marettes le 02 juin 2018.

Les équipes sont convoquées à 15h00.

Les feuilles de match seront disponibles dès l'arrivée.

Le contrôle des licences sera effectué par la **commission** et **les arbitres.**

Poule A

FOOT MT. PILAT

MOURS ST. EUSEBE

AS VALENSOLLES

VALENCE FC4

Poule B

BEAUFORT SUR GERVANNE

ST. JEAN DE MUZOLS

ST. ANTOINE L'ABAYE

CLONAS 2 VALLONS

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

CHAMPIONNAT :

Le nouveau calendrier peut être consulté sur le site du district. Prendre les nouveaux numéros de match et remplir **correctement** les feuilles de matches.



PROCÈS-VERBAL N° 41
Réunion du 27/05/18

CATEGORIE U9 et U7

Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Réception feuilles du 03/03/2018:

Espoirs :

Poule J : DROME PROVENE Joué le 19/05/18.

Réception feuilles du 12/05/2018:

Promotion :

Poule A : DAVEZIEUX. Joué le 26/05/18

Bourgeons :

Poule A : ES NORD DROME.

CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention

Les feuilles de matchs doivent être scannées au District sur la boîte : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr (ne pas les envoyer par courrier)

Matches en retard

Vous pourrez jouer vos matchs en retard jusqu'au samedi 09/06/18 dernier délai.

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes de la nouvelle date choisie

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U15 FEMININES A 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Matches en retard

Vous pourrez jouer vos matchs en retard jusqu'au samedi 09/06/18 dernier délai.

Pensez de prévenir la Commission des Jeunes de la nouvelle date choisie.

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93 - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°36

CHAMPIONNAT A 11

Information championnat à 11, 1ère division :

Comme la saison dernière, les phases finales se dérouleront le samedi 9 juin 2018 après midi, lors des finales de Coupe Jeune à SALAISE SUR SANNE. Les 1ers des 3 poules seront qualifiés.

Ci-dessous les horaires et programmes :

- 14 h 30 : RHONE CRUSSOL ou CHT SUR ISERE contre VALLIS AUREA
- 15 h 30 : VERNOUX contre VALLIS AUREA
- 16 h 30 : VERNOUX contre RHONE CRUSSOL ou CHT SUR ISERE

Dans la poule B, attente de décision de la commission des règlements.

Information du décompte des points lors de ces phases finales :

Match de 45 minutes

4 pts victoire dans le temps réglementaire

3 pts victoire après tab

2 pts défaite après tab

1 pt défaite dans le temps réglementaire

0 pt forfait

Forfaits journées :

- VALLEE DU JABRON
- CENTRE ARDECHE
- FMP

COUPE CAMOU WOLF

Attention en cas de mauvais temps merci de prévoir un terrain de repli ou inversion de la rencontre car il y'a pas de date disponible.

Programme des ½ finale :

- NORD DROME/ EYRIEUX
- VALLIS AUREA / CORNAS

COUPE DRESCHER TARDY

Attention : en cas de mauvais temps, merci de prévoir un terrain de repli ou inversion de la rencontre, car il y'a pas d'autre date disponible.

Programme des ½ finale :

- ST ROMAIN DE SURIEU 2 / RHONE CRUSSOL
- CHT SUR ISÈRE / ST BARTHELEMY DE VALS

CALENDRIER :

- Le 03 juin 2018 - ½ finale CAMOU WOLF et DRESCHER TARDY à 15h00
- Le 17 juin 2018 - finale des coupes lors de la fête du foot



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 42

Présents : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Vincent BRET, Christophe GRAU, Michel POMMIER.

COURRIERS DES ARBITRES

- M. Stéphane GHARIBIAN : Reçu votre CM pour les 26 et 27 mai.
- M. Maurice CHABBAT : Reçu votre CM pour les 26 et 27 mai.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

La commission vous rappelle que le week-end du 3 et du 10 juin auront lieu les parties finales, merci de bien vérifier vos désignations.

Voici la liste des arbitres retenus pour la fête du foot qui aura lieu le dimanche 17 juin à Portes Lès Valence

Ait btal Najim	Astier Antoine	Bazri Farid
Bergonzi Jean François	Calatayud Renaud	Cartillier Hervé
Colisson Arthur	Da Silva Patrice	Daux Jessy
Housset Robin	Gaillard Enael	Galoyan Arthur
Grasset Guillaume	Jouan Janick	Marmey Isabelle
Noël Thierry	Lombard Loïc	Rossini Stéphane
Saada Hachemi	Seddougui Fouad	Pinto Patrick
Pradon Bastien	Vialatte Bruno	Zerguit Mohamed

Voici la liste des arbitres qui sont sélectionnés pour les finales de foot entreprise qui auront lieu le samedi 16 juin à Chabeuil :

Fario Carvalho Bruno	Gomez David	Hafsouni Maher
Moret James	Printemps Michaël	Sadik Salim

La Commission du Statut de l'Arbitrage vous informe que le dossier de renouvellement de votre licence arbitre 2018/2019 est disponible sur le site du District.

La CDA vous rappelle : que lorsque vous mettez un carton rouge (même suite à 2 cartons jaunes), vous avez 48 heures pour envoyer votre rapport à la Commission de Discipline du District. Il est inadmissible que toutes les semaines des arbitres ne fassent pas de rapport et mette en difficulté la Commission de Discipline.

Qu'en cas d'absence à un match, vous devez prévenir la CDA et justifier cette absence.

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

13^{ème} GRAND PRIX DE BEACH SOCCER – LE 7 ET 8 JUILLET 2018 A PRIVAS

Comme chaque saison depuis maintenant 13 ans, le club de l'Olympique Centre Ardèche organise son traditionnel tournoi de BEACH SOCCER ouvert à de nombreux clubs.

A cette occasion, la Commission de District de l'Arbitrage engage vivement les arbitres qui le souhaitent à participer à cette manifestation sportive, et ce, d'autant plus que l'ambiance et l'accueil des arbitres sont toujours agréables.

A cet effet, les candidats qui souhaitent découvrir l'arbitrage du BEACH SOCCER sont invités à s'inscrire directement auprès de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage qui prendra ensuite contact avec le club organisateur.

Contact : 04 75 81 36 43 ou 06 15 60 01 54 - adresse mail : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Concernant le tournoi Open du samedi 7 et dimanche 8 juillet 2018, le club souhaite la présence de 20 arbitres par journée de compétition. L'indemnité d'arbitrage sera de 50€ par journée soit 100€ pour les 2 jours. Par ailleurs, le Club de l'Olympique Centre Ardèche prendra en charge les repas et collations durant ces 2 jours de compétition.

Samedi 7 juillet 2018	Dimanche 8 juillet 2018
BEATTIE Elliot	BEATTIE Elliot
BOTTEX Richard	BOTTEX Richard
BAGHOUGHY Aziz	BAGHOUGHY Aziz
CARROUGE Romuald	CARROUGE Romuald
ROUX Jason	ROUX Jason
	WEBER Stéphane
NOUTAI Zinzou Joseph	NOUTAI Zinzou Joseph
BOURDEUX Clément	BOURDEUX Clément
BOURA Yssoufi	BOURA Yssoufi
ROSSINI Stéphane	ROSSINI Stéphane
HARRACHE Abdelkarim	HARRACHE Abdelkarim
HAFSOUNI Maher	HAFSOUNI Maher
ROUDIL Jean Bernard	ROUDIL Jean Bernard
LYVER Sébastien	LYVER Sébastien
MOUTON Florian	MOUTON Florian
BOUAFFAR Matteo	BOUAFFAR Matteo

REUNION BILAN DES ARBITRES ADULTES STAGIAIRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres adultes stagiaires qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu le vendredi 8 juin 2018 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.

A cette occasion, il est vivement conseillé de ramener son dossier de renouvellement dûment complété.
Fin de la réunion à 22h00.

La présence à cette réunion bilan est OBLIGATOIRE.

A défaut de votre participation, la Commission de District de l'Arbitrage ne validera pas votre licence pour la saison 2018/2019.

Prévoir le nécessaire prise de notes.

Liste des arbitres convoqués :

ABACHKIA Saber
BEGOT Sébastien
BONNAUD Adrien
CARROUGE Romuald
CHAIB Farid
DOREE Bruno
KHALDI Kamal
RODRIGUEZ DE OLIVEIRA Jao
TIR Benhamer

AKKAOUI Ilyas
CREGUT Loïc
INGLES Chelsea

Le Président
Eric MILHAN

Le secrétaire
Jean Marie MONFORT



Finances

RELEVÉ DE COMPTE ÉLECTRONIQUE

Votre cinquième relevé de compte électronique de la saison 2017/2018 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, état du compte de FOOTCLUBS,

DEMANDER UN ACCÈS A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions... licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04 72 15 30 00 M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

RELEVÉ DE COMPTE ÉLECTRONIQUE DU 24 MAI 2018 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 24 mai 2018, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 13 juin 2018 dernier délai**.

ANNONAY FC,
AUBENAS FC,

BOURG LES VALENCE FC,
GROUPEMENT FOOT HERMITAGE TOURNONNAIS,
SPORTING FUTSAL GOUBETOIS,
INTER HAUTE HERBASSE,
LABEGUDE FC,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
AS ROMANAISE,
SPORTEVENTS 26,
ST MARTIN DE VALAMAS US,
AS FRANCO COMORIENNE DE VALENCE,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
UNION SPORTIVE DE VAL DE LIGNE,
BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
VALENCE FC,
US DE FOOT VALENTINOIS,
VALENSOLLES AS,
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
FC VIVAROIS.

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique documents, puis cliquer sur Documents et documents clubs pour télécharger le fichier PDF « demande de prélèvement » à droite de l'écran. Votre demande de prélèvement accompagnée de votre relevé d'identité bancaire sera à retourner à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr.

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 13 juin 2018, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires **merci de nous prévenir par mail pour le 1^{er} juin 2018.**

Information Sur L'article 113 : PAIEMENT DES AMENDES ET SOMMES DUES AU DISTRICT

Un examen de la situation financière de tous les clubs sera effectué avant l'enregistrement des engagements de la saison suivante. Tout club dont la situation financière envers le District ne sera pas régularisée pourra être suspendu à titre provisoire des compétitions organisées par le District, jusqu'à règlement des sommes dues. Cette exclusion sera décidée par le Comité de Direction, ou par le bureau en cas de nécessité, notamment lorsque la date limite, de préparation des calendriers l'exigera.